

Aidez-nous à mieux vous servir

Afin de vous offrir un service de qualité, nous avons besoin de votre collaboration :

- ◆ pour nous donner une information complète et précise lorsque vous faites une demande ;
- ◆ pour nous fournir dans les délais prévus tous les documents ou renseignements requis pour le traitement de votre demande ;
- ◆ pour nous aviser sans délai de tout changement concernant votre demande ou votre dossier.

Un dossier incomplet ou qui nécessite des vérifications supplémentaires peut nuire au respect de nos engagements.

Si vous êtes insatisfait

Malgré tous nos efforts, il peut arriver que vous soyez insatisfait du service obtenu. Dans ce cas, vous pouvez demander à vous adresser au supérieur immédiat de l'employé qui vous a répondu. Si vous êtes en désaccord avec une décision rendue, vous avez six mois pour demander la révision de votre dossier.

Si vous demeurez insatisfait, vous pouvez vous adresser à la commissaire aux plaintes des personnes assurées, qui veillera à vous répondre dans un délai de 10 jours :

Commissaire aux plaintes
des personnes assurées
Régie de l'assurance maladie du Québec
Case postale 6600
Québec (Québec) G1K 7T3
Téléphone : 418 682-5145
(sans frais) : 1 888 899-2121
Télécopieur : 418 646-1962
commissaireauxplaintes@ramq.gouv.qc.ca